

Cahier : S'installer à son compte

Devoir n°3

L'Embauche

1) Quels types de contrat pouvez-vous proposer à votre future employée ? Expliquez leurs différences

Il y a deux types de contrat le C.D.I. : Contrat de travail à durée Indéterminée ne peut pas être rompu par l'employeur à tout moment ; le licenciement doit être justifié, soit pour un motif personnel ou économique. Il est possible de faire demander ce contrat par une période d'essai qui elle peut être rompu à tout moment et met fin au C.D.I sans préavis ou indemnité.

- **Code de droit commun**

Deuxième contrat qui peut être proposer le C.D.D. : Contrat à durée déterminé, c'est un contrat qui détermine la date d'entrée et de sortie dans la société. Ce contrat ne peut être rompu par l'employeur qu'en cas de faute grave ou lourde ou force majeure.

A la fin du C.D.D., l'employeur peut le renouveler mais sous des conditions strictes au renouvellement (article du code du travail)

Quant à la durée 18 mois maximum renouvellement
si des et quant à la fréquence un seul renouvellement
possible.

Dans tous les cas, lorsque la durée maximale du
contrat arrive à son terme, et lorsque l'activité
de l'entreprise le nécessite, le chef d'entreprise et le
salarié devront conclure un C.I.

- précisez les conditions pour avoir recours au CDI

2) Quels moyens allez-vous utiliser pour trouver des
candidates ?

Dans un premier temps, prévenir l'ANPE (Agence Nationale
pour l'Emploi) par respecter le Code du Travail.
Ensuite des agences privées, le bouche à oreille, et
internet sur les sites d'emploi (Monster, Sojobs, ...)
Et une annonce à la mairie de la ville où il y a la
société.

3) Quels sont les trois principaux critères qui vous
permettent d'effectuer une présélection et pourquoi ?

Le premier critère : le curriculum vitae (CV) pour
se présenter (identité, âge, expérience, diplôme ...) et
une lettre de motivation pour montrer sa motivation, sa
recherche pour cette emploi, les qualités ...

Le deuxième critère : procéder à un examen approfondi
des candidates correspondant au poste à pourvoir que
la candidate recherche bien un poste qui correspond
à ce qui est proposé, son expérience. ✓

Devoir n°3 (Suite)

Le troisième critère est d'organiser un entretien avec le ou les postulants sélectionnés, rencontrer et approfondir la candidature, être à l'écoute du postulant, répondre à ses questions, la présentation du candidat pour venir à l'entretien, son intérêt par le poste, ce qu'il recherche, ses besoins, qualifications et son ambition.

4) Quelles questions pensez-vous poser à l'entretien?

- Pourquoi avez-vous choisi ce métier?
- Êtes-vous à l'écoute de la clientèle, patiente, soignée accueillante?
- Que recherchez-vous à travers ce poste?
- Pourquoi sa candidature devrait être retenue?
- **Quel est votre parcours? Vos qualités, vos défauts? Aimez-vous le travail en équipe etc...**

5) Quelle rémunération allez-vous proposer?

Dans un premier temps sur la base du SMIC avec prime sur investissement pour une personne sans expérience qui souhaite débiter dans ce métier pour une personne d'expérience cela se négociera lors de l'entretien.

Je me renseignerais dans différentes onglets pour connaître en moyenne le salaire d'une prothésiste confirmée car l'expérience de son personnel et son savoir faire fidélise une clientèle et rapporte

et rapporte un chiffre d'affaire donc il faut être juste et correct avec son personnel.

C'est une entreprise qui change de personnel trop souvent ne donne pas une bonne image et ne donne pas une stabilité et une confiance pour la clientèle.

Il faut se reporter à la convention collective